

**APPEL A PROJETS POUR LE PRIX 2021 DU FONDS DE DOTATION
*MEDICI FOR EQUALITY***

DE : Fonds de dotation *Medici For Equality*

OBJET : Lutte contre toutes les formes de discriminations

DATE : Dépôt des candidatures jusqu'au 28 novembre 2021

I.	Préambule	2
II.	Calendrier	2
III.	Catégories	3
	<i>1. Agir par le Droit.....</i>	<i>3</i>
	<i>2. Sphère Professionnelle.....</i>	<i>3</i>
	<i>3. International.....</i>	<i>3</i>
	<i>4. Jeunesse/éducation.....</i>	<i>3</i>
IV.	Montant et versement de la dotation	3
V.	Critères de participation	4
VI.	Critères d'attribution.....	4
VII.	Comité d'attribution	5
VIII.	Formulaire de candidature.....	5

I. Préambule

Le Fonds de dotation *Medici For Equality* (ci-après le « **Fonds** ») a été créé en 2020 par les avocates associées fondatrices du cabinet Medici. Il a pour objet de soutenir, promouvoir ou réaliser toute action d'intérêt général, en France et à l'étranger, dans le domaine de :

- La promotion de l'égalité Femme-Homme ;
- La lutte contre toute forme de violence et de discrimination à l'endroit des femmes ; et plus généralement,
- La lutte contre toutes les formes de discriminations prohibées par la loi.

L'équipe du cabinet Medici reverse au Fonds 10% des honoraires perçus par le cabinet.

L'ambition du Fonds est de donner à des associations le soutien et les moyens nécessaires au développement de leurs actions pour la sensibilisation, la reconnaissance ou la mise en œuvre concrète de solutions pour la promotion de l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations, à raison du sexe, de l'origine, de la situation de famille, de la grossesse, de l'apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur, du patronyme, du lieu de résidence ou de la domiciliation bancaire, de l'état de santé, de la perte d'autonomie, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée et plus généralement contre toutes les discriminations prohibées par la loi.

Le Fonds est donc fier, après une année d'existence, de présenter la première édition du prix *Medici for Equality 2021* qui a pour vocation d'attribuer des fonds à cinq lauréats portant des projets dans différentes catégories d'actions orientées vers la lutte contre les discriminations.

II. Calendrier

Le calendrier du prix *Medici for Equality 2021* est le suivant :

1. **Appel à projets** : dépôt des candidatures jusqu'au 28 novembre 2021.

Les candidat.e.s sont invité.e.s à déposer leurs dossiers dans cette période précise (voir ci-dessous Section IX).

2. **Réunion du Comité d'attribution et sélection finale** : du 29 novembre au 12 décembre 2021.

Les projets seront sélectionnés par un Comité d'attribution composé des membres fondatrices du Fonds de dotation et d'un Comité consultatif (voir ci-dessous Section VII).

3. **Remise des prix** : le 13 décembre 2021.

III. Catégories

Les prix sont divisés en **quatre catégories**. Les candidatures doivent obligatoirement s'inscrire dans l'une des catégories pour être retenues. Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet.

Toutefois, en fonction de la solidité des projets et la qualité des candidatures, le Fonds se réserve le droit de distribuer plusieurs prix pour une seule et même catégorie.

De même, le jury se laisse également la possibilité de remettre un cinquième prix « Coup de cœur » pour un projet sélectionné dans n'importe laquelle des catégories.

1. Agir par le Droit

Le droit est une arme fondamentale et majeure de la lutte contre les discriminations. La promotion de l'égalité passe le plus souvent par la connaissance et l'accès des victimes à leurs droits, mais aussi par la mobilisation des outils juridiques.

2. Sphère Professionnelle

Les inégalités professionnelles sont une source de grande violence, notamment économique. L'égal accès à l'emploi, dans l'ensemble des secteurs professionnels, mais aussi l'égal développement des carrières et des opportunités doit être un impératif.

3. International

L'actualité nous rappelle cruellement que les violences générées par les discriminations sont internationales et protéiformes. Elles vont jusqu'à mettre en jeu l'existence de celles et ceux qui en sont victimes.

4. Jeunesse/éducation

Les plus jeunes sont victimes de discriminations au même titre que les adultes. Ils en sont parfois les auteurs aussi. Les actions de prévention, de sensibilisation et de mobilisation auprès des mineurs sont donc indispensables.

IV. Montant et versement de la dotation

Vous pouvez solliciter un soutien de **2 000€ à 10 000€**.

V. Critères de participation

Pour être éligibles, les projets doivent :

- Répondre aux objectifs de l'appel à projets et s'adresser à des bénéficiaires ciblés comme énoncé ci-dessus ;
- Être portés par des associations loi 1901, des fondations, des ONG ou toute autre structure à but non lucratif ;
- Être présentés une seule fois dans le cadre du prix *Medici For Equality* 2021. Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet ;
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou même l'ensemble des activités de l'association si cela correspond à l'une des catégories énoncées ci-dessus. Les frais de fonctionnement d'une association par exemple peuvent être pris en charge. S'il s'agit d'un nouveau projet, il faut que l'association puisse le démarrer au plus tard dans les 3 mois après la notification d'attribution du prix. Les projets terminés ne pourront pas faire l'objet d'un financement *a posteriori* ;
- Le Fonds accepte de financer intégralement un projet ou de le co-financer ;
- Il est possible de présenter un projet en partenariat avec d'autres associations. Dans ce cas, il faut le préciser dans le formulaire et nommer un.e porteur.euse. de projet. Un partage de la dotation pourra être discuté avec il/elle si le projet est lauréat.

VI. Critères d'attribution

La sélection des projets par le Comité d'attribution s'appuiera sur les critères suivants :

- L'identification ciblée des bénéficiaires et de leur profil ;
- La pertinence du projet et son impact pour les bénéficiaires. Le Fonds prendra en compte l'approche structurante ou créatrice du projet et son adéquation avec les besoins identifiés. Le Fonds accordera une attention toute particulière aux projets innovants, se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils ;
- La cohérence des actions et des moyens mobilisés ;
- L'apport d'une solution à court, moyen ou long terme. Dans le dernier cas, le Fonds portera particulièrement attention à la capacité du projet à se pérenniser ;
- La capacité à évaluer l'impact du projet, ses résultats quant à la situation des bénéficiaires concernés ;

- Un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du projet via des objectifs et indicateurs de résultats clairs. Dans un souci de transparence et de pérennité des liens avec les associations bénéficiaires, il est important de pouvoir évaluer le succès du projet et ainsi de pouvoir communiquer sur les actions que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.

VII. Comité d'attribution

Le Comité d'attribution est composé comme suit :

- Les membres du conseil d'administration du Fonds de dotation *Medici for Equality*, à savoir les trois membres fondatrices du Fonds ;
- Un Comité consultatif.

VIII. Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est disponible au lien suivant :

<https://forms.gle/F1QorowZyayeTXbe6>

Seules les candidatures soumises via cette plateforme et dans les délais indiqués seront étudiées. Toute candidature incomplète ou envoyée sous un autre format sera refusée.

Pour toute question, nous vous prions d'adresser vos e-mails à l'adresse suivante : mediciforequality@medici.law